

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04/08/2025**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	13	1

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre août, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024 portant détermination du lieu des séances du conseil Municipal, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :
29/07/2025

Présents : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS,

Absents excusés : Vincent POURCEL – Samuel TOURNIER

Procurations : Vincent POURCEL à Fabienne SALESSES

Secrétaire de Séance : Jean-Philippe BEDEL.

Modification d'horaire d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10/07/2025,

Considérant la nécessité de modifier le taux horaire d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en raison de la réorganisation du service scolaire et périscolaire,

Madame Le Maire propose à l'assemblée la modification d'

- Un emploi d'adjoint-technique permanent à temps non complet
..... de 32,50 heures hebdomadaires en
- Un emploi d'adjoint-technique permanent à temps non complet
..... de 29,68 heures hebdomadaires.

Filière : Technique.....,

Cadre d'emploi : Adjoint technique.....,

Grade : Adjoint technique principal 2ème classe 32.50h hebdomadaire..... :
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Filière : Technique.....,

*Acte rendu exécutoire après publication et
dépôt en Sous-Préfecture du*

Cadre d'emploi : Adjoint technique.....,
Grade : Adjoint technique principal 2ème classe 29.68h hebdomadaire.....:
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.
- Que Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées à compter du 01/09/2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabienne SALESSES.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>